

Grand Est

ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE



patrimoines

nature

vigne

vergers

étangs

montagne

lacs

prairies

forêts

faune

flore

inventer

expérimenter

protéger

informer

accueillir



LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX du **GRAND EST**

Des espaces **habités**
à **protéger**
et à **découvrir**

qualité

savoir-faire

culture

circuits-courts



biodiversité

**paysages
exceptionnels**





E DITO



Depuis la réforme territoriale et la création des nouvelles Régions, les parcs naturels ont renforcé leur rôle structurant des espaces régionaux. Dans le Grand Est, nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur six parcs naturels régionaux qui sont des acteurs absolument déterminants pour asseoir sur les réalités géographiques et naturelles un développement réellement durable de nos territoires.

Dans une France où chaque territoire parie sur le développement urbain, industriel et économique, les Parcs naturels régionaux sont les garants de la sauvegarde de notre patrimoine naturel, parce que c'est aussi un facteur de puissance, c'est-à-dire de rayonnement et d'attractivité.

Car, nos Parcs Naturels sont bien plus que des réservoirs de biodiversité, ce sont un programme et un projet pour demain. Ils sont des réponses à notre questionnement quotidien : comment concilier la préservation des richesses et des ressources naturelles avec le développement économique ? Et comment le faire sur des territoires ruraux relativement fragiles ? Nos Parcs, à travers leur gouvernance qui associent élus, citoyens, acteurs socioprofessionnels et associatifs sont aussi des laboratoires de la démocratie de demain.

Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres, nos Parcs Naturels, en ce cinquantenaire, méritent d'être découverts, visités, arpentés, valorisés et accompagnés... C'est la mission de la Région Grand Est et elle s'honore de pouvoir le faire avec des acteurs du territoire aussi dynamiques qu'ambitieux.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Rottner', with a stylized flourish at the end.

Jean ROTTNER
Président de la Région Grand Est

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DU GRAND EST

Les Parcs naturels régionaux ont 50 ans.

Les Parcs naturels régionaux en chiffres

1^{er} mars 1967 : décret paru au Journal Officiel portant création des Parcs naturels régionaux

1970 : le premier Parc naturel régional voit le jour dans le Grand Est

6 Parcs naturels régionaux dans le Grand Est

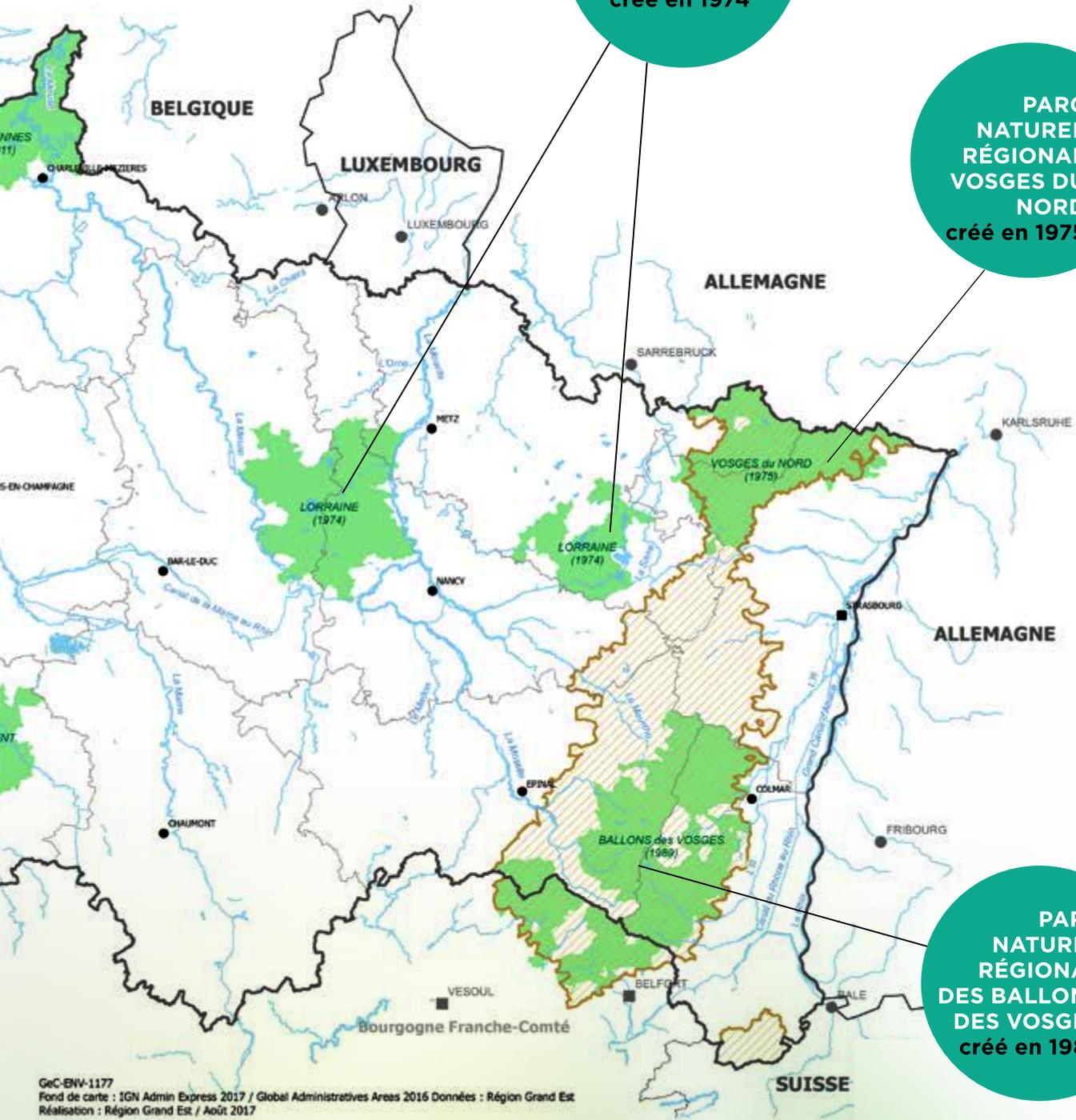
Près de **10%** de la population du Grand Est vit aujourd'hui dans un Parc naturel régional
15% du territoire régional est classé



**PARC
NATUREL
RÉGIONAL
DE LORRAINE**
créé en 1974

**PARC
NATUREL
RÉGIONAL
VOSGES DU
NORD**
créé en 1975

**PARC
NATUREL
RÉGIONAL
DES BALLONS
DES VOSGES**
créé en 1989



GeC-ENV-1177
Fond de carte : IGN Admin Express 2017 / Global Administrative Areas 2016 Données : Région Grand Est
Réalisation : Région Grand Est / Août 2017



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



*Château du Loewenstein
(Wingen - Parc Naturel
Régional Vosges du Nord).
Probablement construit au
XIII^e siècle.*

Les Parcs naturels régionaux ont été créés pour protéger et valoriser des espaces ruraux habités, exceptionnels par leurs paysages, leurs patrimoines naturels, bâtis et culturels considérés à la fois comme riches et fragiles. Ils cherchent à développer ces territoires tout en protégeant et en mettant en valeur les patrimoines.

A la différence d'un Parc national, ce sont les élus et les acteurs de la société civile des territoires concernés qui engagent volontairement la démarche et sollicitent la Région pour porter au niveau national la demande de classement.

Le caractère exceptionnel est apprécié au regard de critères précis. La procédure de classement est à la fois enthousiasmante par les espoirs et débats qu'elle suscite, mais aussi longue et complexe jusqu'à la reconnaissance par décret du Premier Ministre.

Elus locaux, professionnels du tourisme, bénévoles dans des associations naturalistes, agriculteurs, citoyens... se mobilisent pour l'écriture d'une charte qui devient LE document de référence consignant les priorités partagées par ses signataires (Etat, Région, Départements, intercommunalités, communes) pour une durée de 15 ans.

Un Parc naturel régional ne dispose d'aucun pouvoir réglementaire. Ce sont les réglementations existantes et communes qui s'y appliquent. La capacité d'un Parc naturel régional à protéger la nature et les patrimoines réside donc surtout dans sa capacité à faire respecter, par la concertation, les objectifs de sa Charte. Pour cela, il se dote d'un Syndicat Mixte rassemblant communes, villes-portes, intercommunalités, Départements et Région ainsi que d'une équipe technique aux compétences reconnues.



Les missions d'un Parc

- Conduire des actions relevant prioritairement de l'information, de l'animation et de la sensibilisation.
- Lancer des programmes de recherche scientifiques
- Mettre en place des mesures de protection de la faune, de la flore et des paysages
- Gérer des espaces naturels
- Maintenir « vivant » le patrimoine culturel par des expositions, des animations, l'appui aux musées et aux acteurs culturels.

S'agissant du développement économique, il soutient le développement des circuits courts et de filières issues de la valorisation de ressources naturelles (bois, laine, foin, lait, plantes médicinales, eaux de source ou minérales...), notamment via l'attribution d'une marque commune : « Valeur Parcs naturels régionaux ».

Enfin, un Parc naturel régional se doit de mener des expériences pilotes, de s'engager dans des projets innovants et de se faire le relais des politiques régionales.

Et la Région Grand Est, que fait-elle pour et avec les Parcs ?

D'un point de vue réglementaire, la Région Grand Est a en charge la demande de classement ou de renouvellement de classement des Parcs à l'issue des 15 ans de la charte.

Elle est aussi membre de droit des Syndicats mixtes qui les gèrent et leur apporte annuellement des aides sous la forme d'une contribution statutaire pour le financement de l'équipe technique et d'aides à des opérations particulières.

Le budget régional cumulé consacré par la Région Grand Est aux 6 Parcs naturels régionaux s'est élevé, à près, de 5 M€, en 2017.

Dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels remarquables, la Région Grand Est a donc réaffirmé son soutien à ces territoires d'exception.

Elle souhaite qu'ils prennent part de manière significative à la mise en œuvre de sa stratégie régionale en matière de biodiversité, qu'ils demeurent des lieux d'expérimentation des politiques régionales (tourisme, agriculture et forêt, ruralité, culture, biodiversité...) et qu'ils contribuent à la promotion de l'ensemble du territoire régional et à son attractivité.

PARC NATUREL RÉGIONAL **DES** **ARDENNES**



*Roche aux corbeaux
Tournavaux.*





FICHE IDENTITÉ

Superficie : 117 000 hectares

Nombre de communes : 91

Population : 74 856 habitants

Département : Ardennes



Le Parc Naturel Régional des Ardennes s'étend sur 117 hectares dont 62 000 de forêts au nord du département du même nom. Frontalier de la Belgique, il offre un camaïeu de paysages majestueux et insolites liés à sa configuration géologique : falaises abruptes de la pointe de Givet, méandres boisés des vallées de Meuse et Semoy, landes tourbeuses du plateau de Rocroi ou vallons bocagers de la Thiérarchie ardennaise.

C'est ce patrimoine géologique original et exceptionnel qui lui vaut le classement de deux sites en réserves naturelles nationales, dont celle de Vireux-Molhain qui constitue un des gisements de fossile les plus anciens de France (350 millions d'années).

Le Parc naturel régional des Ardennes est aussi le royaume des activités nature avec 300 kilomètres de sentiers pédestres et deux voies vertes, dont la voie verte Trans-Ardennes aménagée au bord de la Meuse, sur un ancien chemin de halage et qui se prête aux randonnées pédestres, à vélo ou en rollers.

Il héberge une avifaune parmi les plus remarquables du Grand Est et notamment des cigognes noires, des faucons pèlerins, des hiboux grands-ducs et des martins-pêcheurs.

Parvenir à concilier essor du tourisme, diversification économique et préservation de ce patrimoine encore méconnu est l'enjeu du Parc pour les années à venir.



Le Parc naturel régional des Ardennes au service du développement touristique de ses communes

Soutenu par la Région, le Parc naturel régional des Ardennes a développé durant 3 ans un inventaire de l'ensemble des dispositifs de signalétique touristique sur ses 91 communes. En parallèle des sites et activités touristiques, cet inventaire donne l'opportunité aux collectivités de mieux signaler leurs atouts grâce à une vision d'ensemble.

Pour compléter ce conseil en signalétique touristique, le Parc naturel régional des Ardennes propose à ces mêmes collectivités un accompagnement individualisé pour développer des sentiers de découverte afin de sensibiliser touristes et habitants aux richesses patrimoniales de son territoire !

Contact :

Parc naturel régional des Ardennes

91 place de Launet

08170 Hargnies

Tél : 03 24 42 90 57

accueil@parc-naturel-ardennes.fr

www.parc-naturel-ardennes.fr

2

PARC NATUREL RÉGIONAL **DES BALLONS DES VOSGES**



*Grand Ballon (1424m)
au sud de la fameuse route
des crêtes*



Une autre vie s'invente ici



FICHE IDENTITÉ

Superficie : 264 300 hectares

Nombre de communes : 191

Population : 239 000 habitants

Départements : Haut-Rhin – Vosges
Haute-Saône – Territoire de Belfort

Avec ses 36 sommets de plus de 1000 mètres, les Hautes-Vosges constituent l'emblème du Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Mais ce vaste territoire recèle de nombreuses autres richesses avec des vallées pleines de caractère, le piémont viticole alsacien et le plateau des 1000 Etangs en Région Bourgogne Franche-Comté.

Sur ce vaste territoire, les espaces naturels remarquables foisonnent : hautes-chaumes, tourbières, vieilles hêtraies-sapinières et pelouses calcaires.

Le Parc compte pas moins de 5 réserves nationales et 3 réserves régionales. Il abrite une faune et une flore exceptionnelles : chouette de tengmalm, lynx, grand tétras, pensée des Vosges, œillet superbe, canneberge, droséra...

Territoire de moyenne montagne, il est marqué par une présence humaine forte et ancienne qui est, aujourd'hui encore, le support de nombreuses activités (agriculture, tourisme, artisanat, industrie, ...).

C'est un défi permanent et sans cesse renouvelé, pour le Parc, de concilier le développement de ce territoire avec la protection de ses patrimoines naturels et la préservation des savoir-faire des habitants du Massif.

Une route des crêtes accueillante et propice à la découverte !

Construite pendant la Première Guerre mondiale, la route des Crêtes constitue un itinéraire de découvertes et de détente emblématique des Hautes-Vosges. Elle sédimente une histoire qui fait partie du patrimoine régional du Grand Est.

17 sites de la route des Crêtes offrent désormais aux visiteurs la possibilité de découvrir les patrimoines naturels, culturels et paysagers de la Grande Crête. Des balades sont proposées sur chaque site et les services de proximité indiqués. Les principes de sécurité et de bons usages sont également rappelés. Parallèlement, des travaux d'aménagement et de mise en valeur de la route des Crêtes ont été menés par les Départements du Haut-Rhin et des Vosges.

Affirmer l'esprit des lieux, marquer l'unité de la Grande Crête des Vosges et sensibiliser le public : tels sont les objectifs du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, en concertation avec les acteurs locaux et porté par le Commissariat au Massif, la Région Grand Est, les Départements du Haut- Rhin et des Vosges.

Contact :

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Maison du Parc – 1 cour de l'abbaye

68 140 Munster

Tél : 03 89 77 90 20

info@parc-ballons-vosges.fr

www.parc-ballons-vosges.fr

3

PARC NATUREL RÉGIONAL **DE LA FORÊT D'ORIENT**



Lac d'Orient (2300 ha)



FICHE IDENTITÉ

Superficie : 80 000 hectares

Nombre de communes : 56

Population : 23 356 habitants

Département : Aube



Premier Parc naturel régional créé dans le Grand Est, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient s'appuie sur une mosaïque de régions naturelles au sud de l'Aube. Il offre une palette originale de paysages : Champagne crayeuse, Côtes des Bars, vallée de l'Aube, plaine de Brienne, Champagne humide.

Défriché dès le XII^{ème} siècle par des chevaliers de différents ordres de templiers qui y développèrent l'agriculture, mais aussi la pisciculture, la sylviculture et l'exploitation minière et laissèrent des traces de leur passage dans la toponymie, il abrite 3 des 4 grands lacs de Champagne : Lac d'Orient (aussi appelé lac-réservoir Seine), Lac du Temple et Lac Amance (lac-réservoir Aube).

Les 3 lacs classés en zone RAMSAR* en tant que milieux humides d'exception couvrent une superficie de 5 000 hectares et constituent des espaces incontournables pour les sports nautiques et pour la migration des oiseaux.

La charte ambitionne de permettre aux 23 626 habitants de vivre durablement sur ce territoire exceptionnel.

* Définition et délimitation des zones humides

A la découverte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient propose à ses habitants et visiteurs de découvrir le territoire autrement. Tous les ans, de juillet à octobre, avec le soutien de la Région, il organise des circuits découvertes au rythme de 2 par mois (selon la période).

Partez à la découverte des multiples facettes du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient :

- des coulisses des métiers du Parc (circuit l'envers du Décor)
- à la découverte de la faune et de la flore (secrets nature...)
- des activités sportives (au fil du lac - aventures en Forêt d'Orient...)
- de l'architecture (traditions et modernité en Champagne...)
- de l'histoire (Mystères de l'architecture...), - rencontre avec des artisans et leur savoir-faire (générations de savoir-faire...)... **vous serez conquis !**

Sur une demi-journée, vous pourrez échanger, tester, goûter, observer et découvrir un territoire surprenant. Le nombre de participants est limité ce qui permet de passer un moment convivial. Et si vous n'êtes pas disponible, le Parc peut vous proposer quelques sorties complémentaires afin de profiter du territoire.

Contact :

Parc naturel de la Forêt d'Orient
Maison du Parc
10 220 PINEY
Tél : 03 25 43 81 90
bonjour@pnrfo.org
www.pnr-foret-orient.fr

4

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE



*Mémorial américain
de la Butte de Montsec
et lac de Madine*



FICHE IDENTITÉ

Superficie : 219 500 hectares

Nombre de communes : 188

Population : 78 049 habitants

Départements : Meuse,
Meurthe-et-Moselle, Moselle



Le Parc naturel régional de Lorraine est, avec celui des Ballons, un des plus vastes du Grand Est. Il a aussi la particularité d'être scindé en deux zones de part et d'autre de l'axe Nancy-Metz et de la Moselle.

Il comporte des patrimoines naturels exceptionnels avec les vergers des Côtes de Meuse à l'Ouest, les prés et mares salées de la Vallée de la Seille à l'Est, des forêts humides comme la mythique Forêt de la Reine et les plaines argileuses constellées d'étangs de la Woëvre et du Lindre qui lui valent d'être labellisé RAMSAR depuis 2003 au titre de la protection des zones humides et de la faune qu'elles abritent.

Le visiteur peut trouver sur ce territoire rural, un patrimoine bâti religieux et laïque caractéristique de la Lorraine, ainsi qu'un important patrimoine militaire de la guerre de 1870, entre Gravelotte et Mars-la-Tour et de la Grande Guerre, tel le fort de Jouy-sous-les-Côtes ou des sites comme celui des Eparges.

Exceptionnel également, le patrimoine industriel et historique autour de « l'or blanc » avec la cité du Sel de Marsal et le site des Salines Royales de Dieuze, les plus anciennes de Lorraine, exploitées depuis le Moyen-Age jusqu'en 1973.

Tout au long de l'année, le Parc naturel régional est le lieu de spectacles, de festivals et d'événements culturels reconnus. Il mise également beaucoup sur l'éducation des plus jeunes pour mieux faire connaître ce patrimoine, le protéger et maintenir vivant les savoir-faire. 40 000 élèves sont accueillis annuellement sur le territoire du Parc naturel régional de Lorraine.

Les chantiers et inventaires participatifs du Parc naturel régional de Lorraine

Le Parc naturel régional de Lorraine propose aux habitants de son territoire de prendre part à l'enrichissement des connaissances sur la biodiversité et d'agir concrètement en faveur de la préservation des milieux naturels par le biais d'inventaires et de chantiers participatifs, démarche soutenue par la Région Grand Est.

Depuis 2014 et l'embauche d'un agent d'entretien de la nature, des haies ont été plantées et entretenues, des dispositifs de protection des amphibiens au cours de leur migration ont été installés, des mares ont été créées, restaurées ou nettoyées, des pelouses calcaires ont été débroussaillées et des murets en pierres sèches confortés par des bénévoles. La connaissance de certaines espèces protégées comme le Butor étoilé, le busard cendré le Milan royal ou le Râle des Genêts a pu être enrichie par les suivis participatifs menés sur le terrain.

L'implication de plusieurs centaines de jeunes et d'Amis du Parc démultiplie son action. Pour une journée de travail d'un agent du Parc sur un chantier, on compte 8 journées de travail bénévole. Un travail considérable qui profite à la biodiversité puisqu'au-delà des travaux manuels, le Parc n'oublie pas de sensibiliser les jeunes et les bénévoles et de leur apprendre à mieux connaître la nature sur laquelle ils interviennent.

Contact :

Parc naturel régional de Lorraine

Logis abbatial

Rue du quai

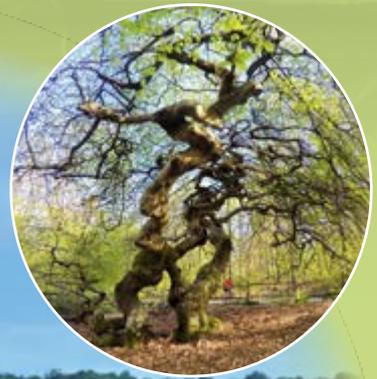
BP 35 - 54 702 Pont à Mousson cedex

Tél : 03. 83 81 67 67

pnr-lorraine@pnr-lorraine.com

www.pnr-lorraine.com

PARC NATUREL RÉGIONAL **DE LA MONTAGNE DE REIMS**



Hautvillers et son vignoble



FICHE IDENTITÉ

Superficie : 54 000 hectares

Nombre de communes : 65

Population : 34 322 habitants

Département : Marne



Surgissant à 288 mètres au-dessus des plaines agricoles de Champagne, la Montagne de Reims regorge de trésors naturels et patrimoniaux authentiques. Cette montagne, vieille de 70 millions d'années et longtemps recouverte par la mer, constitue un véritable millefeuille géologique. Elle offre une mosaïque de milieux qui hébergent une faune et une flore d'une diversité insoupçonnée dont les Faux de Verzy (variété de hêtres tortillards). Les paysages, imprégnés par l'histoire de l'Homme, se caractérisent par la trilogie forêts-vignes-cultures ; ils donnent au territoire une identité singulière.

Initiées dès 1976 lors de la création du Parc, la protection et la sauvegarde de la légendaire forêt du Chêne à la Vierge : la forêt de Verzy mondialement connue pour sa réserve biologique des Faux et la prestigieuse forêt d'Hautvillers se poursuivent. Le label « Forêt d'exception® » reconnaît la gestion d'excellence de ce patrimoine unique, menée conjointement par le Parc naturel régional et l'Office national des forêts.

Le vignoble de Champagne marque les paysages du Parc avec les villages typiques qui témoignent d'un savoir-faire unique. Le Parc est ainsi au cœur d'un Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le paysage culturel des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » s'articule en trois sites majeurs : les coteaux historiques illustrés

par sept communes autour de l'ancienne abbaye d'Hautvillers sur le flanc sud de la Montagne de Reims et les deux villes d'Épernay et de Reims, aux portes du Parc, avec leurs ensembles urbanistiques remarquables liés à l'élaboration du champagne.

De la Maison du Parc aux sites panoramiques de la vallée de la Marne ou de la Montagne de Reims, des églises romanes du Tardenois aux Faux de Verzy, en passant par le sentier de découverte de Mailly-Champagne ou celui des loges de vigne, ou par les quelques 350 km de sentiers de randonnée et de parcours VTT..., le Parc naturel régional cultive véritablement l'art de la diversité.

Une résidence d'artistes dans le Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Initiée et animée par le Parc de la Montagne de Reims et la compagnie de spectacle vivant, le Diable à 4 pattes, une résidence d'artistes soutenue par la Région Grand Est, a créé une émulation sur le territoire. Elle a permis à des habitants de se rencontrer, de mettre en lumière l'histoire et le patrimoine immatériel du territoire et de valoriser les missions du Parc.

Au-delà de la commémoration de la Grande Guerre, ce projet fédérateur a renforcé l'identité du territoire. Depuis 2013, de nombreuses personnes ont tissé des liens et se sont inscrites dans un projet culturel. Près de 140 habitants participent en tant que comédiens aux projets proposés et les spectacles participatifs ont rassemblé 2 865 spectateurs depuis 2013.

En 2014, ce projet a obtenu le label de la Mission Centenaire 14-18 distinguant les projets les plus innovants et les plus structurants pour leur territoire. La résidence a fait des émules hors Parc puisque des communes se sont regroupées pour réaliser le même type de spectacles : « 3 villages sur le Front » à Rosnay, Branscourt et Courcelles-Sapicourt, en juin 2016. La résidence prendra fin en 2018, lors des commémorations du Centenaire de l'Armistice de 1918.

Contact :

Parc naturel régional de la Montagne de Reims
Maison du Parc - Chemin de Nanteuil
51 480 Pourcy
Tél : 03 26 59 44 44
contact@parc-montagnedereims.fr
www.parc-montagnedereims.fr

PARC NATUREL RÉGIONAL **DES VOSGES DU NORD**



*Paysage forestier
Château du Windstein
(67)*





FICHE IDENTITÉ

Superficie : 130 000 hectares

Nombre de communes : 111

Population : 87 466 habitants

Départements : Bas-Rhin et Moselle



Le Parc naturel régional des Vosges du Nord se différencie de son voisin du Sud par un massif, ancien gréseux au relief doux car érodé et surplombé d'une forêt majestueuse en son centre. De part et d'autre du massif, s'étendent le plateau lorrain d'un côté et le piémont alsacien couvert de vergers de l'autre. La nature y est riche et préservée, les paysages sont les révélateurs de l'histoire et de la culture particulière de ce territoire si proche des frontières.

Les premières traces d'occupation humaine attestées datent de 8 000 ans avant Jésus-Christ. Au XII^{ème} siècle, de nombreux châteaux ont été construits sur les pitons de grès de la région qui connut au XVI^{ème} siècle, un développement des industries du fer et du verre.

Le savoir-faire verrier a évolué depuis vers la fabrication du cristal, avec les cristalleries de Saint-Louis, Lalique et le Centre International d'Art Verrier.

Cette aventure industrielle et artistique de cinq siècles se découvre notamment dans les trois sites d'exception du Musée Lalique de Wingen-sur-Moder, du Site verrier de Meisenthal et du Musée du cristal de Saint-Louis.

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord est un territoire propice à la randonnée (2 600 kilomètres d'itinéraires balisés) ainsi qu'à la découverte libre de nombreux sites culturels comme les musées, châteaux et ouvrages de la ligne Maginot. C'est l'ambition de la charte, renouvelée en 2014 : tirer parti des ressources naturelles, valoriser l'espace et les paysages en les ménageant, et montrer l'attachement de l'homme à son environnement naturel et culturel en les préservant.

Un projet LIFE Biocorridors dans les Vosges du Nord

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord, avec le Naturpark Pfälzerwald, forme depuis 1998 la Réserve de Biosphère transfrontalière (RBT) classée par l'UNESCO. Ils mettent en œuvre un projet intitulé LIFE Biocorridors. Ce projet mené depuis telle année a été déposé et validé auprès de la Commission européenne qui le soutient financièrement; les autres partenaires financiers étant l'Etat (DREAL), la Région Grand Est, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Commissariat de Massif et le Ministerium für Umwelt, Energie, Ernährung und Forsten du Land de Rhénanie-Palatinat.

La disparition actuelle de certaines espèces est due à la destruction et à la fragmentation de leur habitat naturel. Le rétablissement de corridors écologiques est reconnu depuis les années 1990 comme essentiel pour la sauvegarde de la biodiversité. Proposé après deux ans d'études et de concertation, le projet LIFE Biocorridors vise à la restauration des continuités écologiques dans les forêts, les milieux ouverts et les zones humides, à l'échelle de ce territoire transfrontalier. Il se traduira notamment par la plantation de feuillus en zones enrésinées, de 800 arbres dans des vergers, et par la création d'îlots de gros bois feuillus (50 hectares) laissés en libre évolution et habitats de nombreuses espèces.

Contact :

Parc naturel régional des Vosges du Nord

Maison du Parc - Château - BP24

67290 La Petite Pierre

Tél : 03 88 01 49 59

contact@parc-vosges-nord.fr

www.parc-vosges-nord.fr

LES PARCS VOUS ACCUEILLENT

Les Parcs naturels régionaux du Grand Est vous accueillent dans leurs maisons, leurs points d'information et dans les boutiques partenaires qui commercialisent des produits labellisés "Valeurs Parc naturel régional", garantissant, entre autres, l'origine des produits et le respect de l'environnement.



LA MAISON DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ARDENNES :

Horaires d'ouverture : lundi, mardi et jeudi de 9h à 17h30
mercredi et vendredi de 9h à 17h
91 place de Launet - 08170 HARGNIES
Tél : 03 24 42 90 57
accueil@parc-naturel-ardennes.fr
www.parc-naturel-ardennes.fr



Une autre vie s'invente ici

LES MAISONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES :

Siège : 1 cour de l'abbaye 68140 MUNSTER
Site d'accueil ouvert au public en saison estivale au Grand Ballon
Maison d'accueil du Parc espace Nature Culture à Château-Lambert
Renseignements sur les jours et horaires d'ouverture et sur les autres sites d'accueil du territoire
info@parc-ballons-vosges.fr
www.parc-ballons-vosges.fr



LA MAISON DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA FORÊT D'ORIENT

Périodes et horaires d'ouverture :

janvier-février-mars-novembre-décembre :

du lundi au vendredi de 13h30 à 17h

avril-mai-juin-septembre :

du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 17h

du samedi au dimanche de 10h à 13h et de 14h à 18h

juillet-août : tous les jours de 10h à 13h et de 14h à 18h

octobre : tous les jours de 10h à 12h30 et de 14h à 17h

Maison du Parc 10220 PINEY

Tél : 03 25 43 81 90

bonjour@pnrfo.org

www.pnr-foret-orient.fr



LA MAISON DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS :

Ouvert toute l'année

(sauf du 24 décembre au 1^{er} janvier inclus)

du lundi au vendredi, ainsi que

les week-ends et jours fériés d'avril à octobre,

de 13h30 à 17h30. Accès et visite libres.

Point d'information : Chemin de Nanteuil - 51480 POURCY

Tél : 03 26 59 44 44

Mail : contact@parc-montagnedereims.fr

www.parc-montagnedereims.fr



LA MAISON DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE :

Point d'information :

du lundi au vendredi de 9h à 17h

Maison du Parc - Logis abbatial

Rue du quai - BP 35 - 54702 Pont-à-Mousson cedex

Tél 03 83 81 67 67

Mail : pnr-lorraine@pnr-lorraine.com

www.pnr-lorraine.com



LA MAISON DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOSGES DU NORD :

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9h à 12h

et de 14h à 18h

Tél : 03 88 01 49 59

contact@parc-vosges-nord.fr

www.parc-vosges-nord.fr

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67

Maison de la Région • 5 rue de Jéricho
CS70441 • 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31

Maison de la Région • Place Gabriel Hocquard
CS 81004 • 57036 Metz Cedex 01
Tél. 03 87 33 60 00

www.grandest.fr

Retrouvez-nous sur       